

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / Commémoration des Fusillés de Châteaubriant le 23 octobre 2022 **p.2** / Le budget de la Sécurité sociale n'est pas celui de l'État. **p.3** / Tract : « Face aux attaques de la bourgeoisie : battons-nous tous ensemble ! »

l'agenda



JOURNÉE D'ÉTUDE

"Handicap visible/invisible"

le 12 octobre 2022

COMMÉMORATION
des Fusillés
de Châteaubriant

le 23 octobre 2022

Réunions fédérales à venir

- 13/10 IHS : Réunion
- 13/10 Négoce : CMPNI
- 13/10 Industrie Pharma : CPPNI
- 17/10 Répartition Pharma : SPP
- 17/10 Officines : CPPNI
- 18/10 Chimie : CPPNI
- 18/10 Industrie Pharma : CQP
- 19/10 Laboratoires Biologie médicale : CPPNI
- 19/10 Fabrication Pharma à façon : CPPNI
- 20/10 Plasturgie : CPNE
- 20/10 Plasturgie : CMPNI

Droits et libertés

RAPPEL :

MODIFICATION ÉLECTORAT À COMPTER DU 1^{ER} NOVEMBRE 2022

Dans sa décision du 19 novembre 2021, le Conseil constitutionnel a déclaré anticonstitutionnels les jugements de Cour de cassation écartant de l'électorat aux élections professionnelles en entreprise les salariés assimilés à l'employeur. Dans sa décision, le Conseil a reporté l'application de sa décision au 1^{er} novembre 2022.

En conséquence, pour toutes les élections de CSE qui se dérouleront à partir de cette date, les protocoles préélectoraux ne pourront écartier ces salariés de l'électorat.

À noter qu'aucune modification n'est prévue pour les conditions d'éligibilité.

Le projet de loi « portant sur les mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi » propose de modifier l'article L 2314-18.

Il sera examiné le 3 octobre prochain par l'Assemblée nationale. ■

Les chiffres **PARMI LES 10 % DE SALARIÉS LES MEUX PAYÉS**



Orga et vie syndicale

Publication des comptes de nos syndicats obligatoire depuis 2008

Un syndicat doit satisfaire à 7 critères pour être considéré comme représentatif, parmi lesquels celui de "la transparence financière" définie par des obligations comptables L2121-1).

La première des exigences de la loi est que toutes les organisations syndicales doivent tenir une comptabilité annuelle depuis 2009.

La deuxième exigence : la représentativité d'un syndicat est aussi conditionnée à la publication des comptes tous les ans (D2135-1 à D2135-34).

À défaut de respecter ces exigences légales, le syndicat qui ne remplit pas tous les critères nécessaires à l'exercice de certaines prérogatives au sein de l'entreprise, ne peut pas désigner un représentant syndical ou encore présenter des listes de candidats aux élections professionnelles, sous peine d'être contesté.

Le non-respect de ces critères peut, de fait, entraîner des conséquences majeures sur notre représentativité à tous les niveaux. Ils ne sont donc pas à prendre à la légère. ■

44,3 milliards d'€

c'est le montant des dividendes versés par les entreprises françaises au 2^{ème} trimestre 2022.

(Sources INSEE/OXFARM)

Actualité

CHATEAUBRIANT

Il y a 81 ans, le 22 octobre 1941, 27 résistants, militants CGT, communistes, étaient fusillés à Châteaubriant.

Le 23 octobre 2022, c'est aux trois dirigeants de la Fédération, assassinés à Châteaubriant, que nous rendrons hommage et dont nous honorerons le courage et la force de l'engagement qui les ont conduits à l'emprisonnement et à la mort.

René Perrouault, Victor Renelle et Jean Poulmarc'h, comme tous les autres internés, se sont élevés contre la barbarie et chacun d'entre eux a joué un rôle fondamental pour chasser l'occupant.

Ils n'ignoraient pas le risque qu'ils prenaient en entrant en résistance : beaucoup ont été torturés avant d'être exécutés ou déportés, ils ont tout donné, tout perdu, dans l'espoir d'un jour meilleur.



PERROUAULT René,
45 ans - Fusillé.

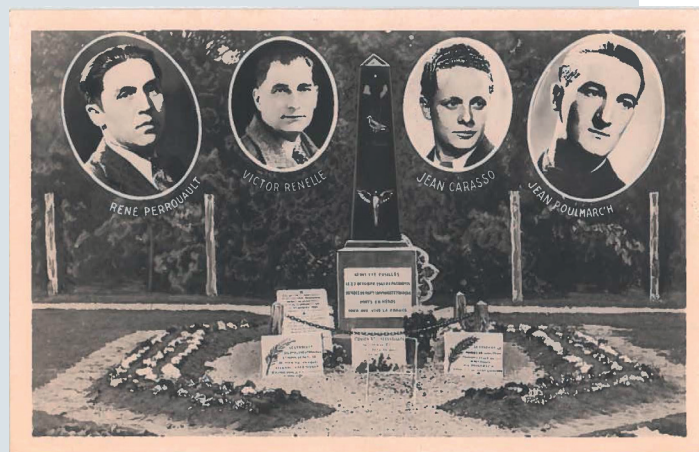
« J'avais très consciemment suivi la route de l'émancipation humaine ; toute ma vie je l'ai consacrée au service de la liberté et du progrès humain. Je suis fier d'avoir contribué à cette œuvre, des jours meilleurs se lèveront demain sur le monde délivré des chaînes du capitalisme. La victoire du communisme est certaine, quels que soient les sursauts sanglants du vieux monde qui s'accroche désespérément ».

Extraits de la dernière lettre de René Perrouault à ses parents.

Ces militants de la Fédération, ces hommes et ces femmes ne méritent pas qu'on oublie ce pour quoi, au péril de leur vie, ils ont pris tous les risques. Ils n'ont pas renié leurs idéaux et les complices de l'occupant nazi le leur ont fait payer.

NOUS DEVONS ÊTRE NOMBREUX, LE 23 OCTOBRE, À CHÂTEAUBRIANT.

En ces temps sombres où « *le ventre de la bête immonde est toujours fécond* », nous devons démontrer que leur idéal de justice et de paix est le nôtre, que nous ne sommes pas prêts à laisser détruire ce pour quoi ils se sont battus, qu'aujourd'hui comme hier, nous sommes fondamentalement attachés à la solidarité, à la fraternité, à la liberté.



Une évocation historique et artistique fera revivre les événements qui ont conduit à la fusillade : elle permettra à tous, jeunes, et moins jeunes, de s'approprier cette histoire que certains ont essayé de dévoyer et de détourner à leur profit.

LE BUDGET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE N'EST PAS CELUI DE L'ÉTAT.

On ne devrait pas avoir à le faire mais les propos tenus par le gouvernement et relayés par les médias à l'occasion de la présentation du projet de Loi de financement de la Sécurité sociale ainsi que sur la réforme des retraites, imposent de rappeler certains fondamentaux quant au financement de notre système de protection sociale.

Notre protection sociale a vu le jour au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Dès sa genèse, elle a trouvé son financement dans la cotisation sociale, sur les richesses créées par le travail, des cotisations salariées et patronales en % du salaire perçu, partant d'un principe simple et juste : « **chacun cotise en fonction de ses moyens et perçoit selon ses besoins** ». Il n'est pas plus grand principe de solidarité et c'est ce qu'ont voulu les acteurs de l'époque, la CGT en tête, **un système géré par les seuls représentants élus des salariés, sans aucun vase communicant avec le budget de l'État qui n'avait pas son mot à dire dans la gestion.**

Les choses ont bien changé depuis. Le patronat, soutenu par les gouvernements, n'a eu de cesse de remettre en cause ce système, la principale raison étant la première des revendications patronales « ce n'est pas aux entreprises de financer la solidarité nationale ».

De nombreuses réformes ont eu lieu malgré nos luttes, toutes ont été, et vont, dans le même sens : baisser les « cotisations patronales » pour, comme annoncé, favoriser les investissements et l'emploi. On sait bien qu'il n'en est rien et que **seule la profitabilité des entreprises prime, le tout ayant pour effet la mise à mal de notre protection sociale, de nos services publics, dont l'accès aux soins.**

Les gouvernements d'hier et d'aujourd'hui se disant « financeurs » de la protection sociale, se sont imposés en tant que décideurs et gestionnaires, reléguant les représentants des salariés et du patronat, le Conseil d'administration de la Sécu, à une simple chambre d'enregistrement.

Oui, aujourd'hui la part du financement par l'impôt (les citoyens) a atteint quasi 50 %, mais c'est une fausse réalité de dire que c'est l'État le financeur. **Ce n'est là que la conséquence des choix politiques : la compensation des suppressions des exonérations de «cotisations patronales », sans compter la CSG et la CRDS.**

C'est faire payer aux citoyens, par l'impôt, les cadeaux faits au patronat, au Capital.

Il faut donc en finir avec les discours mensongers, tout comme il faut en finir avec les cadeaux faits aux entreprises. La protection sociale, la Sécurité sociale, doit retrouver son financement sur les richesses créées par le travail. Son financement et sa gestion doivent être rendus aux travailleurs. C'était comme cela il n'y a pas si longtemps, cela fonctionnait très bien et sans que l'État s'en mêle.



p.4 Tract "clefs en main" à diffuser massivement



Face aux attaques de la bourgeoisie : **BATTONS-NOUS TOUS ENSEMBLE !**

Macron en bon larbin des patrons et de la bourgeoisie nationale et internationale, est prêt à tout pour nous exploiter : détruire les conquies de la classe ouvrière afin de servir la classe bourgeoise.

Pour éviter l'explosion de colère parmi notre classe face à l'inflation, le gouvernement propose une loi « pouvoir d'achat ».

Des primes défiscalisées, désocialisées et autres mesurottes payées par nos impôts, détruisant au passage notre protection sociale ! Pas un mot sur les salaires ! Rien sur la taxation des profits !

UNE ARNAQUE ORGANISÉE DE GRANDE AMPLEUR avec 175 Mds d'€ de cadeaux fiscaux et d'exonérations de cotisations sociales dont sont privés notre Sécu et nos services publics chaque année.

L'assurance-chômage est encore une fois attaquée avec le projet « France travail » qui changera les règles d'indemnisation.

L'objectif du gouvernement est clair : satisfaire le patronat qui veut rendre encore plus dures les conditions d'accès aux indemnités chômage, tout en les diminuant.

Et que dire de la réforme des retraites que le laquais au pouvoir attend aussi impatiemment qu'un chien derrière sa porte attendant de sortir ! **Son seul but est de nous faire travailler plus longtemps, dans des conditions de travail déplorables, prétextant des caisses vides, voire déficitaires, alors que, selon le COR (conseil d'orientation des retraites), le régime est excédentaire de 900 Mds d'€, et un surplus de 3,2 Mds d'€ est attendu pour 2022.**

Mois après mois, nous nous appauvrissons, alors que les profiteurs de crise encaissent des milliards. C'est clair qu'il est plus facile pour le gouvernement de s'en prendre aux privés d'emploi déjà plongés dans la précarité, aux retraités étouffés par la vie chère et aux travailleurs pourtant créateurs de toutes les richesses, que de s'en prendre aux multinationales !

Seuls, nous, la classe ouvrière, pouvons remettre de l'ordre dans ce chaos : en nous battant pour imposer une autre société.



Le 29 septembre n'était que la première marche pour, d'une part faire reculer le gouvernement sur ses projets nauséabonds, mais plus encore pour conquérir de nouveaux droits. Avec ou sans appels nationaux de la CGT, nos syndicats dans les entreprises doivent poser sur la table la question de la grève reconductible, seule à même de hausser le rapport de force à la hauteur des enjeux de la période. Ce sont les travailleurs unis dans la lutte et uniquement eux qui peuvent imposer ce qu'ils inscriront comme mot d'ordre dans le mouvement.

POUR L'OBTENTION DE NOS REVENDICATIONS :

- Une augmentation massive des salaires et des pensions avec le SMIC à 2 000 €.
- L'égalité F/H, la semaine à 32h et 28h pour les travaux pénibles.
- La retraite à 60 ans, 55 ans pour les travaux pénibles.
- L'arrêt immédiat des exonérations de cotisations sociales et fiscales.

Mettons en débat dans nos syndicats l'arrêt de nos entreprises !